



Résiliation bail, contrat égaré

Par **jossjo**, le **08/03/2023** à **23:53**

Bonjour,

Cela fait plusieurs années que je loue une maison pour couple, mon locataire a installé un garage sauvage de réparation automobile dans le jardin et crée des troubles de voisinage.

J'ai déjà eu plusieurs altercations avec ce monsieur.

Puis je résilier le contrat de location sans préavis et de plus j'ai égaré le contrat de location.

Merci de votre aide

Par **Lag0**, le **09/03/2023** à **07:12**

[quote]

Puis je résilier le contrat de location sans préavis

[/quote]

Bonjour,

Non, vous devez respecter la loi en donnant congé au locataire pour l'échéance de son bail avec préavis de 6 mois (si location vide) en mentionnant un motif valable (vente, reprise, motif légitime et sérieux) et en le justifiant.

Pour résilier un bail en cours, il vous faudrait une décision judiciaire.